

## UN VOYAGE A BOLOGNE 2023

### Règlement

La Charte des auteurs et illustrateurs jeunesse, en partenariat avec les régions, Nouvelle Aquitaine, Normandie, Hauts-de-France, Grand Est et Mobilis Pays de la Loire, propose une opération en direction des auteur·rices-illustrateur·rices jeunesse lors de la Foire internationale du livre jeunesse de Bologne.

**Objectif** : la Charte et les 5 régions partenaires à ce jour, souhaitent aider les jeunes auteur·rices-illustrateur·rices jeunesse à développer à l'international leur réseau professionnel lors de la Foire de Bologne, premier salon professionnel de l'édition jeunesse, et plus largement, les former à présenter leur travail et initier des contacts professionnels.

**Public ciblé** : les illustrateur·rices et auteur·rices-illustrateur·rices ayant publié au moins un ouvrage à compte d'éditeur et pas plus de 6 lors de ces dix dernières années, sans critère d'âge et résidant en France.

**Mise en œuvre** : 12 auteur·rices-illustrateur·rices sont parrainé·es par 4 membres confirmé·es de la Charte, en amont du voyage et pendant la foire. Ces parrains ou marraines, choisi·es par le Conseil d'administration de la Charte, pourront les aider à préparer leurs rendez-vous professionnels et les guider pendant la manifestation. Leurs expériences et leurs réseaux professionnels seront un apport important.

#### Candidatures :

Peuvent déposer une candidature au Voyage à Bologne les auteur·rices-illustrateur·rices qui remplissent les critères suivants :

- Résider en France métropolitaine ou départements ou régions d'Outre-Mer (Guadeloupe, Guyane, Martinique, La Réunion, Mayotte).
- Avoir publié au minimum 1 ouvrage jeunesse (albums, BD, romans illustrés) et au maximum 6 depuis 10 ans (2012-2022), ouvrages à **compte d'éditeur** (hors presse, hors ouvrages collectifs, hors travail graphique et publicitaire).

Le dossier de candidature sera composé d'un :

**1/ Un envoi électronique composé de :**

- Formulaire numérique à remplir sur le site de la Charte : [www.la-charte.fr](http://www.la-charte.fr)

Et les pièces jointes suivantes :

- Une lettre de motivation.
- Le book : une sélection d'illustrations (une douzaine, par exemple) à envoyer numériquement via le formulaire
- Une bio-bibliographie.
- Un justificatif de domicile.
- Une copie de la carte d'identité ou d'un passeport valide au moins jusque fin mars 2023.
- Tout autre document jugé utile par l'auteur·rice (maquettes de projets, livres, site Internet, revue de presse, etc.).
- Le présent règlement sera approuvé et signé électroniquement via le formulaire, en cochant la case « J'accepte le règlement ».

**2/ Un envoi postal composé de :**

- Du book imprimé
- Du dernier ouvrage publié.

à adresser à la Charte des auteurs et illustrateurs jeunesse, 12 passage Turquetil, 75011 Paris, **au plus tard le 24 octobre 2022** (le cachet de la Poste faisant foi).

**Sélection :**

Un jury composé de 4 parrains et/ou marraines, de 2 professionnel·les du livre, ainsi que de 5 représentant·es des Centres régionaux du livres (CRL) partenaires se réunira le 29 novembre 2022 pour sélectionner 12 illustrateur·rices au maximum. Parmi ces 12 lauréat·es, 5 au minimum seront soutenu·es par les régions partenaires.

La sélection finale sera annoncée début décembre 2022 au salon du livre et de la presse jeunesse à Montreuil.

**Les candidat·es sélectionné·es s'engagent à :**

- Participer à deux journées de formation préparatoire au voyage, à Paris, au mois de janvier 2023 (dates communiquées à l'annonce de la sélection).
- Avoir des échanges avec les parrains et marraines au mois de février 2022.

- Préparer leur book (illustrations, maquettes de projets, cartes de visite, etc.) avec l'aide de leur parrain/marraine chartiste, en amont du voyage.
- Être disponible aux dates de la Foire de Bologne (du 5 au 8 mars 2023),
- Avoir une carte d'identité ou un passeport valide jusque fin mars 2023.
- Crise sanitaire : se conformer à la législation en vigueur en France et en Italie.
- Assister aux rendez-vous établis par la Charte à Bologne (rencontres, déjeuners, débats de la Foire du livre sélectionnés, visites d'expositions) ainsi qu'à ses propres rendez-vous professionnels.

### **Programme des journées de formation :**

- Présentation de la Foire de Bologne et panorama de l'édition jeunesse.
- Présentation des documents à préparer (book – carte de visite – des documents à remettre – maquette 1. de projets).
- Présentation d'autres partenaires : associations, institutions, lieux d'exposition... et du programme du voyage.
- Rappel sur les questions juridiques et les contrats d'édition.
- Échanges sur les books avec des directeur·rices artistiques, des agent·es et les parrains/marraines.

### **Prise en charge :**

La Charte et les régions partenaires prennent en charge :

- Les 2 journées de formation à Paris (y compris les déjeuners, ainsi que l'hôtel et le transport Province-Paris pour les provinciaux).
- Le voyage aller-retour Paris-Bologne ou Province-Bologne.
- 3 nuits d'hôtel à Bologne.
- Les petits-déjeuners.
- 1 dîner professionnel le dimanche soir à Bologne.
- Un per diem de 100 € pour chaque lauréat·e et parrain/marraine.

L'auteur·rice sélectionné·e prend en charge :

- Le déplacement aller et retour de l'aéroport de Bologne/Centre-ville de Bologne.
- Son assurance voyage.
- Tous les autres frais non mentionnés (constitution de son book, achats personnels, déplacements dans Bologne, etc.).

Les auteur·rices francilien·nes prennent en charge :

- Le déplacement de leur domicile jusqu'au lieu de la formation à Paris, pour les journées de formation en janvier et février.
- Le déplacement aller et retour de leur domicile à l'aéroport/gare de Paris.

Les auteur·rices des autres régions prennent en charge :

- Le déplacement de leur hôtel jusqu'au lieu de la formation à Paris, pour les journées de formation en janvier.
- Le déplacement aller et retour de leur domicile à l'aéroport ou gare de leur région.

Le projet du Voyage à Bologne fait l'objet de demandes de subvention. En cas de non-obtention de tout ou partie des subventions, les partenaires et la Charte des auteurs et illustrateurs jeunesse se réservent le droit de se retirer du projet et d'annuler l'appel à candidature.

Date :

Nom et signature du ou de la candidat·e, précédés de la mention « lu et approuvé » :